

1979 : année de turbulence et d'incertitude

Gérard Parizeau

Volume 48, numéro 2, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104074ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104074ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1980). 1979 : année de turbulence et d'incertitude. *Assurances*, 48(2), 111–122. <https://doi.org/10.7202/1104074ar>

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs. Aussi ne doivent-ils pas être considérés
nécessairement comme l'opinion du groupe Sodarcan.

Prix au Canada:

L'abonnement: \$15

Le numéro: \$4

À l'étranger:

L'abonnement: \$18

Membres du comité:

Gérard Parizeau, Pierre Chouinard,

Gérald Laberge, Lucien Bergeron,

Maurice Jodoin, Angus Ross,

Monique Dumont, Monique Boissonnault

Denise Dussault et Rémi Moreau

Administration:

410, rue Saint-Nicolas

Montréal H2Y 2R1

48^e année

Montréal, Juillet 1980

N^o 2 111

1979: année de turbulence et d'incertitude

par

GÉRARD PARIZEAU

1979 a été une année dure pour les uns, inattendue et profitable pour les autres, imprévisible dans l'ensemble pour ceux qui pratiquent la prospective avec les risques que comporte cet art récent et instable, décevant mais essentiel pour ceux qui, avec un grand optimisme ou un pessimisme certain, établissent les budgets publics ou privés.

Essayons, en rétrospective — ce qui est beaucoup plus facile — de voir ce qui s'est passé au cours de cet exercice, d'abord dans le milieu économique au Canada, puis dans le domaine qui nous intéresse, c'est-à-dire celui de l'assurance.

On constate d'abord une croissance du produit national brut que les économistes ont vu fondre durant l'exercice comme la peau de chagrin de Balzac, au point de dépasser à peine le seuil de l'expansion. Par ailleurs, au Canada comme à

l'étranger, des comptes qui se soldent par un déficit inquiétant de la balance des paiements; déficit très lourd que l'on comble par des emprunts à un coût de plus en plus élevé.⁽¹⁾ Mais, en regard, un commerce extérieur bouillonnant, avec des exportations dépassant de beaucoup l'attente des intéressés, grâce notamment à un dollar instable et faible. Pour le commerce avec l'étranger, les affaires ont été bonnes avec des bénéfices assez extraordinaires et favorables dans l'ensemble, aussi bien à l'initiative privée qu'aux finances publiques. Ce fut le cas, par exemple, de l'industrie du papier, qui dépend en grande partie de pays à monnaie forte ou, tout au moins, plus vigoureuse que la nôtre.

Point faible de notre économie, le dollar canadien a eu sur les prix intérieurs et sur le degré d'inflation une influence directe qui s'est traduite par une hausse du coût de la vie; phénomène contre lequel l'économie se défend bien mal ou pas du tout. Par voie de conséquence, il a eu sur les relations entre ouvriers et patrons les résultats que l'on connaît et dont le contribuable a été le premier à souffrir. Outré souvent par le sangêne des parties en cause, il a été le témoin silencieux, mais parfois rageur des événements. Plus souvent qu'à son tour, il a dû marcher ou dépendre du *pouce* — ce mode de transport peu coûteux mais aléatoire. On l'a privé aussi de ses journaux; certains ont disparu, victimes consentantes ou forcées d'une longue attente ou de conditions impossibles à soutenir, une fois le bercail réintégré. Comme l'apprenti-sorcier l'avait fait, on a joué avec les postes, l'électricité, le téléphone, les services essentiels; ce qui n'a pas rendu la vie bien agréable au public, cet otage de tous les jours.

(1) Dans une conférence intitulée *Déficit extérieur et politique*, M. Michel Bélanger a exposé la situation le 22 avril 1980 à la Chambre de Commerce du District de Montréal. Le lecteur y trouvera un excellent exposé de la situation économique actuelle au Canada et des problèmes que posent les taux d'intérêt élevés, l'inflation et l'importance croissante du déficit de la balance des paiements.

Chose assez étonnante qui montre une force de réaction assez grande, l'économie a continué de croître, même si de nombreuses entreprises ont disparu. D'autres ont été créées, il est vrai. Et pour le plus grand nombre, une activité nouvelle s'est traduite par des profits accrus considérablement, et notamment dans l'industrie, comme nous l'avons dit, grâce à un jeu d'équilibre, de subventions, à un certain degré d'imagination et à un travail parfois désordonné, mais efficace dans l'ensemble. Chose à noter, dans certaines régions, c'est à la petite et à la moyenne entreprise qu'on doit d'assez efficaces exemples d'initiatives dans certains domaines et dans certaines régions.

113

Quand on étudie la situation d'un peu près, ce qui frappe n'est-ce pas, cependant, une grande instabilité et une certaine incohérence de l'économie?

A la Bourse, par exemple, le baromètre ordinaire de l'état des esprits, à quel bouillonnement et à quels écarts n'a-t-on pas assisté avec une cote qui bougeait enfin, qui montait régulièrement, mais un peu vite, malgré les mauvaises nouvelles venues de l'extérieur? Ceux qui ont connu la crise de 1929 ont froncé les sourcils et montré une certaine inquiétude, mais on ne les a guère écoutés. Car rien n'est aimable comme l'optimisme. Puis, brutalement, la cote a réagi devant les taux d'intérêt en hausse de l'autre côté de la frontière et, bientôt, au Canada, dont l'économie est dans le sillage de ses voisins. Pendant un court espace de temps, certains ont subi les mêmes affres que durant la crise de 1929 — dont on a rappelé le souvenir en octobre dernier — mais à un moindre degré, fort heureusement. Et puis, poussée par une fructueuse chasse au pétrole dans notre pays et par les résultats que laissait entrevoir l'économie dans son ensemble, la cote en Bourse a repris sa marche ascendante avec quelques hauts et quelques bas, en nombre et en importance suffisants pour rappeler les aléas d'un des commerces les plus instables qui soient.

Que dire du taux d'intérêt que l'on n'ait déjà écrit? Peu de chose, assurément, sauf que, depuis longtemps, il avait dépassé le seuil de ce qu'autrefois on taxait d'usure. Il faut noter en particulier que le taux d'intérêt est devenu un des empêchements les plus sérieux à la reprise de l'activité dans le milieu de la construction et, par voie de conséquence, dans plusieurs autres domaines. Quant le bâtiment va, tout va, affirmait-on autrefois. Le dicton est resté valable car, à une reprise de l'activité dans ce marché, correspondent des initiatives nouvelles dans tout ce qui est relié à la construction. Avec des taux d'intérêt variant de 14 à 18%, comment peut-on espérer une amélioration quelconque?⁽²⁾ Si l'Etat et quelques grandes entreprises peuvent se permettre des travaux aussi dispendieux, l'individu, lui, ne le peut guère à moins d'un optimisme résistant à tout.

Abordons maintenant les résultats et les problèmes de notre propre domaine: celui de l'assurance et de la réassurance durant le dernier exercice.

L'assurance sur la vie n'a guère fait parler d'elle en 1979. Elle a suivi son petit bonhomme de chemin, sans résultats spectaculaires, mais un peu mieux que sur sa lancée.⁽³⁾ En 1979, elle a augmenté sa production, malgré les forces contraires de l'inflation et du coût de la vie. La hausse a été de 12% — ce qui lui a permis de faire face à l'inflation et même d'en dépasser le taux. Fait à signaler, car il est très curieux à observer, si l'augmentation de la production est de 12%, par contre pour l'assurance individuelle, elle est de 5% dans le cas des compagnies étrangères (non britanniques) et de 20% pour les compagnies canadiennes. À signaler également que si la production d'assurance individuelle dans l'ensemble s'est accrue de 15%, l'aug-

⁽²⁾ Depuis, il est vrai, le taux de réescompte et le taux de base des banques ont sensiblement diminué, ainsi que le taux d'intérêt des prêts hypothécaires. Ils restent trop élevés pour une reprise normale.

⁽³⁾ En se basant sur les chiffres préliminaires du surintendant des assurances fédéral, lesquels, il est vrai, ne comprennent pas toutes les sources d'affaires puisqu'ils se limitent aux assurances pratiquées par les sociétés d'appartenance fédérale.

mentation de l'assurance collective n'a été que de 8%. Il faut retenir aussi que:

- a) d'une part, en assurance individuelle, la tendance continue de favoriser l'assurance temporaire à cause du coût sensiblement moindre de la garantie. C'est, pensons-nous, la tendance dans le monde occidental;
- b) la hausse de rendement du portefeuille a mis à la disposition des assureurs des sommes croissantes pour les nouveaux placements, tout au moins. Par suite des dispositions de la loi sur les assurances, l'assuré participant a été le premier à en profiter.

115

Dans l'assurance autre que vie, les résultats techniques varient suivant les domaines. En assurance des biens, ils sont nettement défavorables. Si le revenu-primas a augmenté de 7% dans l'ensemble, le rapport sinistres-primas est passé de 53 à 63%, tandis qu'en assurance de responsabilité, il tombait de façon assez étonnante, de 80% en 1978 à 58% en 1979. En assurance automobile, on a assisté à un mouvement contraire très déplaisant, surtout dans la province de Québec. Dans l'ensemble du Canada, si les primes souscrites ont augmenté de 7%, le rapport des sinistres aux primes est passé de 64% en 1978 à 70% en 1979. Le chiffre est sans doute plus haut encore, si l'on tient compte du jeu des réserves, bien difficile à préciser mais que l'on peut imaginer. Il fallait s'attendre à de pareils résultats, face à une concurrence effrénée qui, si elle a fléchi légèrement en fin d'exercice, ne cessera ou, tout au moins, ne s'atténuera véritablement que devant des pertes très substantielles.⁽⁴⁾ Or, si les résultats d'exploitation sont mauvais, les conditions du marché financier sont telles qu'en face d'une perte technique, on constate un revenu très accru. C'est ainsi qu'en 1979, les résultats techniques se sont transformés d'un profit de \$43

⁽⁴⁾ Il faut aussi signaler la fréquence des sinistres qui a repris sa marche ascendante de façon inquiétante.

millions en 1978 à une perte de \$171 millions en 1979. Par contre, le revenu des placements a augmenté de \$528 millions en 1978 à \$651 millions en 1979.⁽⁵⁾

116

En somme, on se trouve devant des résultats techniques mauvais, contrebalancés fort heureusement, il est vrai, par le rendement croissant d'un portefeuille qui, au niveau de la valeur des obligations tout au moins est négatif, mais qui reprend toute sa vigueur au niveau du revenu. Situation paradoxale? Non, simple jeu d'une économie qui n'en est pas à une contradiction près.

Mettons de côté l'analyse des résultats techniques sur lesquels on a encore bien peu de détails et voyons plutôt quelques-uns des problèmes propres à notre métier.

1. L'assurance autre que vie reste une opération essentiellement technique, basée sur des normes établies depuis de nombreuses années, mais dont certaines sont suivies uniquement quand les choses se gâtent. A tel point que le placement des réserves et des fonds propres d'une entreprise est devenu la condition essentielle de survie. S'il n'y avait pas ce volet de l'opération, on peut imaginer facilement ce que deviendraient des sociétés dont les résultats montrent des écarts aussi grands que ceux que nous signalions précédemment.⁽⁶⁾ Passer d'un bénéfice technique de \$43 millions à une perte d'exploitation ou technique de \$171 millions mettrait beaucoup d'entreprises en difficultés s'il n'y avait le produit d'un portefeuille financier venu à la rescousse. On dit parfois: l'assurance autre que vie est devenue une opération financière. Ce qui est à la fois vrai et faux. Disons que l'aspect financier des opérations reste une condition de survie ou, tout au moins, d'équilibre de l'entreprise.

⁽⁵⁾ Selon les chiffres provisoires du surintendant des assurances fédéral. Si ces chiffres devront être modifiés, ils donnent une idée suffisamment précise pour faire l'objet d'un raisonnement. Un de nos collaborateurs, M. C.J. Robey va beaucoup plus loin dans l'analyse. Nous renvoyons le lecteur à son étude, page 187 et suivantes.

⁽⁶⁾ C'est en examinant les écarts du dernier quart de siècle qu'on se rend compte de l'instabilité d'un marché erratique, terriblement instable.

Un problème se pose: la défense du portefeuille contre l'inflation. En Amérique, on s'est longtemps refusé à y penser sérieusement. On a laissé passer l'occasion de l'or à \$35 l'once. On ne pouvait imaginer que la valeur du métal précieux dépasserait \$800 même si bientôt, devant l'excès, le cours devait tomber au-dessous de \$500. L'argent à \$52 l'once était une opération à laquelle on s'est refusé fort heureusement car, à la suite d'un coup de filet à la fois risqué, dangereux et raté, un groupe puissant s'est trouvé presque ruiné lorsque le prix de l'argent a dégringolé au point d'entraîner des pertes énormes. Les matières premières, les autres métaux précieux avec leurs écarts cauchemardesques sont aussi inacceptables dans un métier où le contrôle et la loi interviennent pour que le risque soit écarté le plus possible de ce qui est le fondement même de l'entreprise.

117

2. La nature des placements. Les placements à court terme jouissent de la faveur ordinaire en temps de crise. L'intérêt à 14, à 16 et à 18% ne peut-il être considéré comme une source d'enrichissement valable pour la différence entre le taux d'inflation et le rendement véritable? Il y a surtout les obligations à court, à moyen ou à long terme, mais leur valeur ne varie-t-elle pas suivant les fluctuations du taux d'intérêt moyen.⁽⁷⁾ Un achat fait au bon moment ne peut-il pas être l'objet éventuel d'un profit? Assurément. Quant aux actions, elles peuvent être l'occasion cherchée en tenant compte des mouvements d'humeur et de la tendance profonde de la cote, mais surtout de la valeur intrinsèque de l'entreprise dont on achète les titres. Enfin, il y a:

- a) les placements immobiliers, opérations à long terme que la loi sur les assurances permet, mais de façon bien limitée au Canada, comme on le sait;
- b) les oeuvres d'art. Mais peuvent-elles vraiment faire partie d'un portefeuille destiné à garantir les opérations d'assu-

⁽⁷⁾ Après avoir atteint un chiffre très élevé, le taux de réescompte et le taux de base ont brusquement fléchi en 1980, il est vrai: autre indice d'une instabilité croissante.

rance? Consulté, le surintendant des assurances les écarterait sûrement d'un geste réprobateur que la loi lui imposerait. Et cependant, quels bénéfices elles apportent à l'individu bien conseillé?

On voit par là comme cette question des placements est importante en assurance et, par ailleurs, quels problèmes très sérieux elle pose, autant pour le placement avantageux des fonds que pour leur conservation et leur croissance.

118

Quant on considère l'aspect financier de l'opération d'assurance, on constate qu'il présente des difficultés aussi sérieuses que la technique elle-même.

3. Mais passons à autre chose. Dans l'assurance autre que vie, le problème essentiel, au point de vue technique, est actuellement la tarification. Pour l'assurance des biens, comme pour l'assurance automobile, les tarifs sont trop bas à cause de la concurrence qui les a infléchies ou immobilisées dangereusement dans certains domaines. L'exercice 1980 pourrait bien être un très dangereux cap à doubler, si on n'y veillait, à moins que l'augmentation des tarifs ne vienne à temps. Dans son rapport de 1979, le surintendant des assurances du Québec a prévu l'éventualité d'une hausse prochaine, tout en grognant, ce qui est dans sa fonction. Mais, il faut se rappeler qu'une modification de tarifs ne donne des résultats que plusieurs mois après son entrée en vigueur. Or, l'inflation n'attend pas: inflation des prix, des salaires, du coût des réparations pour les dommages matériels et des indemnités pour les accidents corporels. Si le nouveau régime d'assurance automobile dans la province de Québec n'a plus à tenir compte des tribunaux pour la détermination du préjudice, les assureurs, eux, doivent compter avec les jugements rendus par le tribunal, longtemps après le sinistre parfois, pour les dommages corporels subis antérieurement à la création de la Régie, ou survenus en dehors de la province, et avec les exigences des garagistes pour les dommages matériels. Faut-il préciser que, dans ce dernier cas, si l'on a accéléré le

règlement des sinistres, les relations nouvelles des assureurs et des assurés ont augmenté le coût proportionnel des services sans une hausse correspondante des primes.

Par ailleurs, si les tarifs doivent être augmentés, il faudrait qu'ils le soient graduellement afin de ne pas troubler l'équilibre du marché. Il faudrait éviter le trop comme le trop peu.

4. On a parlé sous le manteau de la possibilité de revenir au contrôle par l'Etat des salaires et des prix. Il ne nous appartient pas de discuter ici l'opportunité de la mesure dans son ensemble. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que si, en fixant un plafond aux prix, on ne tient pas compte de la situation particulière de l'assurance, on va rendre difficile, et même très difficile, la position des assureurs. Car plafonner les primes au niveau actuel serait profiter d'un des moments les plus ardues de l'industrie. Si, dans d'autres domaines, les prix ont précédé ou suivi la demande, le niveau actuel des tarifs d'assurance est trop bas parce que, comme nous l'avons signalé, à cause de la concurrence, on n'a pu suivre la marche des coûts d'assez près.

5. Dans l'assurance, on assiste au même mouvement de concentration des entreprises que l'on constate dans les autres domaines actuellement. Si, au niveau des sociétés d'assurance-vie, le phénomène date d'une dizaine d'années, il s'accroît parmi les maisons de courtage, tout en donnant lieu à la création de marchés nouveaux aux Etats-Unis. Ce qui semble contradictoire au premier abord est plutôt une indication d'un grand bouillonnement, d'un désir de briser les barrières et de trouver des marchés étendus pour des risques dangereux ou qui méritent d'être mieux traités qu'on ne le fait à l'heure actuelle dans le marché international.

C'est ainsi

- a) que les grands courtiers américains ont voulu mettre la main sur certains syndicats de Lloyd's. Londres a cherché à se défendre en plafonnant la participation étrangère à 20% dans les syndicats à la suite d'un règlement du comité direc-

teur. Certains groupes américains ont contourné la difficulté en se portant acquéreurs d'une compagnie détentrice ou d'un holding. Et c'est ainsi qu'on a assisté à une pénétration du marché de Lloyd's par ses plus grands fournisseurs et à une tentative d'opposition au sein de Lloyd's pour essayer d'empêcher une influence trop grande ou menaçante pour les traditions dont Lloyd's London vit et s'enorgueillit.

- 120 b) Par ailleurs, dans l'Etat de New York, deux marchés nouveaux se sont ouverts qui entreront en lutte contre Lloyd's, en retenant en Amérique des affaires américaines placées jusque-là à Londres ou en accueillant des affaires venues de l'étranger, soit directement, soit par le truchement du marché de Londres.

Mesures contradictoires? Non, simple marche normale d'une concurrence fébrile et d'un marché de réassurance en pleine croissance aux Etats-Unis, qui veut s'affranchir ou tout au moins garder pour lui des affaires abondantes et rentables.

6. A signaler également, parmi les problèmes qui se posent actuellement dans l'industrie, une tendance à simplifier les contrats pour en faciliter la lecture par l'assuré. En assurance-vie, l'effort a déjà été fait il y a plusieurs années. On le retrouve au niveau de l'assurance de dommages. L'exemple a été donné par le législateur qui a cherché à grouper et surtout à clarifier certaines clauses que l'on retrouve avec une même rédaction ou, tout au moins, avec des dispositions à peu près semblables dans des textes du dix-huitième siècle. En assurance automobile, on a uniformisé les règles et les textes dont le surintendant des assurances surveille l'application avec la plus grande attention.

Le mouvement a gagné. Certains assureurs ont sensiblement diminué les modalités de tarification de la voiture automobile. D'autres ont clarifié la rédaction de leurs formules de contrats. Bref, on assiste à un désir de simplifier et de mettre

davantage à la portée de l'assuré les textes qui servent aux opérations.

Tout cela est dans l'esprit d'un monde qui cherche à s'affranchir des contraintes d'un passé rigide, complexe ou compliqué.

7. L'ampleur des sinistres prévisibles est une autre caractéristique de la période actuelle. Les assureurs imaginent avec une crainte certaine le choc de deux grands cargos de 300,000 tonnes, par exemple, qui répandraient leur cargaison près d'une côte, dans un port ou en mer. Et que serait la collision de deux Boeing 747, par exemple? On a vu récemment ce que pouvait entraîner le déraillement de wagons chargés de gaz délétères. Une petite ville s'est vidée de sa population avec les conséquences que l'on sait. Par ailleurs, l'assurance de responsabilité civile des produits a donné lieu à des indemnités énormes qui, sans la réassurance, auraient entraîné la faillite d'entreprises même importantes.

121

Tout cela exige une très grande prudence de la part des assureurs et des réassureurs, aussi bien que des marchés nouveaux. C'est une des raisons qui explique la création de ces organismes dont nous avons parlé précédemment et qui sont l'oeuvre non seulement de concurrents du marché britannique, mais de techniciens à la recherche d'indispensables débouchés pour des situations nouvelles.

8. Lloyd's London et les assureurs anglais en général exercent une très profonde influence sur le marché des assurances dans le monde. Aussi la querelle, qui a opposé un certain syndicat au comité directeur de Lloyd's London à propos du règlement de sinistres coûteux, a-t-elle une portée générale très grande. Elle met en cause la règle de la *binding authority*, c'est-à-dire le pouvoir de lier l'assureur qui est donné au mandataire. Dans quelle mesure l'assureur est-il tenu par la parole de son préposé, si celui-ci dépasse le cadre de son mandat? Posée chez Lloyd's, cette question a une portée beaucoup plus vaste puis-

qu'elle s'étend à tout le monde de l'assurance. La réponse peut varier d'un pays à l'autre suivant la législation interne. Mais elle soulève un grave problème de confiance.

122

9. Enfin — et c'est par là que nous voulons terminer — les résultats techniques de l'assurance sont, une fois de plus, à l'opposé de ceux de l'économie canadienne en général. Si les profits des entreprises commerciales et industrielles ont été élevés en 1979, on prévoit qu'en 1980 et peut-être en 1981, ils fléchiront assez substantiellement tandis que, pour l'assurance autre que vie, des tarifs nouveaux donneront des résultats techniques plus favorables dès qu'ils auront produit leur effet, c'est-à-dire non pas immédiatement, mais dans les deux années suivant leur entrée en vigueur. Ainsi, on assistera à nouveau à ce phénomène d'opposition entre les assurances et les affaires en général que l'on observe presque à coup sûr quand on en étudie la marche au Canada.

S'il faut souhaiter une hausse des tarifs qui ne saurait tarder sans de graves conséquences, il faut émettre le voeu qu'elle ne soit pas trop soudaine et brutale.⁽⁸⁾

⁽⁸⁾ Elaboration de propos tenus à l'assemblée générale du groupe Sodarcam le 15 mai 1980.

— **Les assurances I.A.R.D. au Canada**, 7e édition. Bureau d'assurances du Canada, 1080 Côte du Beaver Hall, bureau 920, Montréal, Québec, H2Z 1S8. Gratuit.

C'est un petit guide pratique, source de renseignements pour les consommateurs, la presse, etc. que nous présente, sous une forme nouvelle et bien présentée, le Bureau d'Assurance du Canada.

On y retrouvera avec profit des statistiques sur les assurances I.A.R.D. en général, et d'une manière plus précise en assurance incendie et automobile. Ce dernier secteur est bien détaillé. On y présente un tableau des régimes d'assurance automobile en vigueur au Canada et les éléments déterminants qui interviennent dans le coût des sinistres.

Des annexes-guides (organismes d'assurance, compagnies, surintendants des assurances) complètent de manière appropriée ce petit guide. M.D.